

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 19 Février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/02/2025.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX Hervé à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, MERY Olivier à M. GÉRON Marcel

Absent(s) : Mme BONNORON Christine, M. BELLAVOINE Paul

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2025-02-06 – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de Rédacteur pour assurer les missions de secrétaire administrative, préparation et suivi des réunions de Conseil, Etat Civil, Urbanisme, Elections, etc....

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : de créer, à compter du 1^{er} avril 2025, un emploi permanent à temps complet de Rédacteur relevant de la catégorie B,

Article 2 : de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2025 comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Grade	Nature des fonctions	Durée hebdo. du poste	Tps de travail	Ancien effectif	Nouvel effectif
Administratif	Rédacteur Territorial	B	Rédacteur	Secrétaire Générale de Mairie	35h	100%	1	2
Administratif	Adjoint Administratif Territorial	C	Adjoint Administratif 1ère et 2ème classe	Secrétaire Administratif/ive	35h	100%	1	0
Administratif	Adjoint Administratif Territorial	C	Adjoint Administratif	Agent d'accueil	33h	94.30%	1	1
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	Adjoint Technique 2ème classe	Adjoint Technique Polyvalent	35h	100%	1	1
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	Adjointe Technique	Adjoint Technique Polyvalent	35h	100%	3	3

Article 3 : d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2025.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

Article 5 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après sa transmission aux services de l'Etat et sa publication.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétant dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telrecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 21/02/2025

Le Maire
Marcel GÉRON

